

PPE : besoin du système électrique de la Guyane

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : On va évoquer un point important, qui se situe en amont de la réponse apportée par le projet industriel apporté par EDF PEI, qui est le besoin du système électrique guyanais. Pour parler de ce besoin, il est important d'avoir à l'esprit que parmi les différentes missions que le législateur a prévues pour organiser le secteur de l'électricité, il y en a une qui s'appelle : gestionnaire de réseau. Dans la loi du 10 février 2010, ce gestionnaire de réseau a pour mission de garantir en toutes circonstances l'équilibre entre la demande et la production d'électricité sur chacun des territoires. Pour ce faire il doit donc notamment exprimer les capacités de production qu'il convient de mettre en service sur chacun des territoires. Le législateur va confier cette mission à un gestionnaire de réseau pour chacun des territoires. En métropole, il s'agit de RTE (qui est une entreprise que vous connaissez peut-être, qui s'occupe du grand transport, à très haute tension), pour l'outremer et la Corse il s'agit généralement de l'opérateur historique qui est EDF SEI, à l'exception de Mayotte où c'est Electricité de Mayotte. A chaque fois ce gestionnaire de réseau a un rôle clé dans la sûreté de l'approvisionnement du système.

Donc chaque année, depuis la loi du 10 février 2000, le gestionnaire de réseau doit publier ce qu'on appelle un Bilan prévisionnel de l'équilibre offre et demande, dans lequel on regarde l'évolution de la demande bien entendu et on identifie quels sont les besoins en terme de puissance à développer sur le système électrique pour y faire face.

Les critères avec lesquels on dimensionne les capacités de production sont strictement les mêmes que ceux qui sont utilisés en métropole par RTE. Nous avons un même niveau d'exigence sur la question de la sécurité du système électrique. Ces critères sont du reste fixés par la loi dans le cadre du Code de l'Énergie, et ils ont été encore précisés récemment dans le cadre du décret de la 1^{ère} programmation pluriannuelle de l'électricité de Guyane, qui est un décret du mois d'avril 2017.

Ce sont des documents publics. Ils ont vocation à éclairer tous les acteurs de l'électricité, et de l'énergie de manière générale, et également les acteurs institutionnels. Vous-mêmes, si vous le souhaitez, vous pouvez récupérer ces documents aisément en allant sur le site edf.gf (guyane française). Ces bilans prévisionnels de l'équilibre offre et demande nous les adressons chaque année au ministre en charge de l'énergie.

Bien entendu c'est un document programmatique, qui sert à toutes les grandes décisions dans le domaine de l'énergie. Il a servi notamment aux travaux de la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui elle-même a vocation à fixer les besoins du territoire, à la fois en matière de mix électrique mais également de nouveaux moyens à coupler.

Il y a un petit rappel à la fin de ce slide qui est extrêmement important : la Guyane est une zone non interconnectée. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas, si nous avons la moindre indisponibilité sur un moyen de production, nous rattraper par le biais d'une interconnexion avec les pays voisins. Il n'y a

pas d'interconnexion ni avec le Brésil, ni avec le Surinam. Ce qui signifie que nous devons avoir sur le sol guyanais les moyens de notre propre secours. Ce qui n'est plus tout à fait le cas en métropole où nous avons la possibilité d'avoir des échanges énergétiques avec pratiquement chacun des pays voisins (avec lesquels nous entretenons des soldes bénéficiaires, excédentaires ou déficitaires, d'échange énergétique).

Une fois qu'on a dit ça, le 1^{er} défi c'est de mesurer, de donner une prévision, sur la demande en électricité de la Guyane. On établit plusieurs scénarii. Il y en a un qui sert de référence, dont le principal indicateur est le taux de croissance, sur lequel compte l'évolution de la demande en électricité : 3,2% sur la période 2015-2020, 2,4% sur la période suivante 2021-2025, puis 2% sur 2025-2030. Vous voyez il y a un léger tassement. Ça fait bien entendu partie des choses qu'on révisé chaque année en fonction d'un certain nombre d'indicateurs comme la consommation réelle, les études de conjonctures économiques, et puis les projets qui peuvent sortir.

Avec ces chiffres, notre vision de gestionnaire de réseau est celle d'un territoire en plein développement. On voit des taux de croissance qui sont largement supérieurs à ceux que connaissent les autres territoires ultramarins, et évidemment nettement supérieurs à ceux que connaissent la métropole. Nous prévoyons une croissance de la demande en électricité en Guyane, et c'est vu avec d'autres partenaires.

Nous intégrons également dans ces chiffres un certain nombre de progrès que nous observons dans le domaine de l'efficacité énergétique. Mais pas tous, puisque nous avons un scénario encore plus ambitieux en matière d'efficacité énergétique, qui se traduit par une prévision de croissance un peu inférieure. Comme on veut faire en sorte que nous ne courions aucun risque du point de vue de la sécurité de l'approvisionnement, c'est bien le scénario de référence qui sert de base à l'ensemble des calculs.

La conclusion de tout cela c'est que nous sommes en Guyane en situation de devoir investir dans de nouvelles capacités de production.

La courbe que vous voyez dans le bilan prévisionnel, vous voyez ce que ça donne en termes d'évolution. On aurait pu aller encore plus loin dans l'historique. On est vraiment sur une trajectoire haussière.

L'autre élément c'est que si toutes les formes d'énergie qu'on connaît ont leur place dans le système électrique, elles ne rendent pas toutes le même niveau de service sur la question de la sécurité de l'approvisionnement. Par exemple, la nuit est tombée, et bien les centrales photovoltaïques ne produisent plus et pour autant les lumières sont allumées dans cette salle. Les centrales photovoltaïques sont arrêtées mais il nous faut quand même produire. J'utilise cette image dont chacun peut mesurer la conséquence pour vous dire qu'il y a un distinguo qui est très important pour nous, qui est de distinguer les filières dites à puissance garantie de celles qui ne le sont pas. Quand on parle de puissance garantie, ça veut dire qu'à n'importe quel moment nous pouvons décider d'appuyer sur un bouton pour allumer la capacité de production et répondre aux besoins de nos clients. Ce que nous ne pouvons pas faire avec le photovoltaïque (il y a des variations de la luminosité et puis en fonction de l'heure du jour vous n'avez pas le même niveau de production), ni avec l'éolien (le vent est variable), ni avec la petite hydraulique (en période d'été le niveau d'eau descend très très

bas dans les fleuves et vous ne pouvez plus compter sur les moyens de production de petite hydraulique).

On peut en revanche toujours compter sur la grande hydraulique (de type Petit Saut, qui elle a un réservoir d'énergie derrière la retenue), c'est aussi le cas de la biomasse qui est une énergie à puissance garantie (le stock d'énergie c'est le bois coupé et séché prêt à être mis dans une chaudière), et des centrales dites conventionnelles (fioul léger, fioul lourd, gaz, charbon), et j'aurai pu ajouter les centrales nucléaires.

C'est important de faire ce distinguo. La vocation du gestionnaire de réseau n'est pas du tout de dire de quoi le mix de demain est constitué. Quelle est la part du solaire, de l'hydraulique, de la biomasse ? C'est une prérogative qui relève de l'Etat et de la CTG, dans le cadre de la politique énergétique territoriale, que vous retrouvez exprimée dans la PPE.

La mission du gestionnaire de réseau est de dire que face aux besoins du territoire il faut tant de mégawatts de puissance garantie pour assurer la sécurité de l'approvisionnement de tout le monde. On ne dit jamais dans le bilan prévisionnel de quoi doit être constitué la production en tant que telle, ça c'est l'affaire de porteurs de projets et des pouvoirs publics.

Quand on fait tous ces calculs, la conclusion est simple : d'ici 2023, donc sous quelques années à peine, nous devons mettre en service 160 MW de puissance garantie sur le système électrique du littoral guyanais. 160 MW ça peut paraître beaucoup. Sauf qu'en même temps nous allons pour des raisons réglementaires mettre hors-service 108 MW qui correspondent à la centrale actuelle de Dégrad-des-Cannes (DDC) que nous exploitons, qui va devoir être arrêtée à partir de 2023. Dans ces 160MW, il faut couvrir à minima l'arrêt de DDC, le reste correspondant plutôt à la croissance du système électrique du littoral.

C'est ce qui a été posé comme étant les besoins pour 2023. Si vous vous référez au bilan prévisionnel, il va beaucoup plus loin que 2023. Mais 2023, c'est le 1^{er} horizon décidé par la PPE.

Nous avons besoin que 120 de ces 160 MW soient couplés spécifiquement sur Ile de Cayenne au sens large (Rémire-Montjoly, Cayenne, Matoury), qui est un gros pôle de consommation électrique. Vous avez besoin de rapprocher les pôles de production des pôles de consommation pour éviter les problématiques de transport, les problématiques de pertes associées, et donc les difficultés d'assurer parfois la sécurité de l'approvisionnement. C'est pour ça qu'historiquement DDC a été construite tout près du pôle de consommation constitué par l'Ile de Cayenne.

Le 2^{ème} besoin est l'Ouest guyanais. Vous en entendez souvent parler. Il y a un besoin de spatialiser 20 MW spécifiquement pour l'ouest guyanais pour accompagner la croissance.

C'est tout cela qui a servi d'éléments d'entrée à la PPE. Et c'est dans ce cadre qu'EDF PEI est porteur d'un projet pour répondre à ce besoin.

QUESTIONS-REPONSES : Besoins en énergie sur la Guyane

Alain CYRILLE — consultant : vous avez cité l'importance de l'île de Cayenne dans la demande d'énergie. Dans l'ensemble des débats on parle régulièrement de la forte croissance dans l'Ouest guyanais, est-ce que vous pouvez illustrer par quelques chiffres la différence actuelle entre la demande sur l'île de Cayenne et les demandes, actuelle et future, de l'Ouest guyanais ?

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : Pour situer les ordres de grandeur, aujourd'hui la puissance appelée, c'est-à-dire la puissance de pointe de consommation maximale, doit être autour de 140mW, avec une croissance de l'ordre de 3% par an (ça suit à peu près l'évolution en énergie). Sauf erreur de ma part, les besoins de Ouest guyanais se situent aujourd'hui à peine plus de 12mW. On est sur un rapport de 1 à 10 : la pointe de l'Ouest guyanais représente 1/10^e de la pointe totale du système électrique guyanais.

Ce qui est certain par contre c'est que vous avez une plus forte dynamique dans l'ouest en termes de croissance de la consommation. Elle est plus importante que la zone des savanes dans laquelle on a relativement peu d'évolution de la demande d'électricité.

Vue du système électrique on a une polarisation forte sur l'île de Cayenne et sur l'Ouest.

Jusqu'à présent nous avons su faire face à l'alimentation de l'Ouest guyanais avec des réponses de type réseau, et ce depuis le milieu des années 90 quand nous avons interconnecté St Laurent avec le système électrique du Littoral. Parce qu'avant St Laurent était un système isolé, autonome : il avait ses propres moyens de production. Et puis avec l'avènement de Petit Saut, on a développé des lignes 90 000 Volts et on a raccordé St Laurent. Dans le même temps, nous avons pratiquement stoppé l'ancienne centrale de St Laurent. Aujourd'hui avec la croissance, nous ne pouvons plus avoir une réponse basée exclusivement sur le réseau. Parce qu'au bout d'un certain temps, avec les chutes de tension, vous avez besoin de rééquilibrer votre niveau de tension, votre équilibre global du système, par une injection de puissance. Ce qui est prévu dans la PPE c'est notamment l'émergence de moyens de 20MW en biomasse. J'ai oublié de le dire tout à l'heure, mais la PPE prévoit 40MW en biomasse pour la totalité du territoire. Pour St Laurent, 20 MW ça permettra de répondre à la croissance de l'Ouest pour un certain horizon de temps.

L'histoire de l'énergie c'est la même histoire que celle du développement d'un territoire. Ça ne s'arrête jamais. Chaque fois il faut actualiser les prévisions, réinvestir, et puis accompagner la croissance.

Rémi GIRAULT — Guyane Nature Environnement : Est-ce que c'est possible de revenir sur le graphe avec les prévisions ?

J'aimerais savoir quels sont les écarts entre les données des anciens bilans et la réalité actuelle ? Et pourquoi les prévisions actuelles seraient plus fiables ? J'ai toujours vu dans les prévisions des années précédentes une pente très forte (avant 2010 et tout ça) et ça s'est jamais avéré. Et du coup pourquoi ce serait comme ça ?

J'aurai une deuxième question par rapport au dimensionnement de la centrale. Ne risque-t-il pas de condamner le mix énergétique à venir en portant préjudice à des projets de centrales biomasses ou d'autres projets d'énergies renouvelables ?

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : Deux très bonnes questions. L'avenir n'est jamais certain. Quand on fait un travail de prévisionniste, on essaie de le faire de la meilleure manière possible en se basant sur toutes les données objectives dont on dispose. On essaie de contrôler nos ratios, de prendre des sources d'informations auprès des économistes, des autorités, etc. ... et on se livre à cet exercice.

Si je vous disais qu'en 2030 on sera là, croix de bois, croix de fer ! Vous ne me croiriez peut-être pas, et vous avez raison. Et je ne vous le dirai pas. Simplement nous pourrions être là, comme nous pourrions être là.

C'est un contrôle que j'ai demandé à mes services : d'éclairer sur la performance de nos prévisions antérieures pour voir ce que ça donne. Ce n'est pas si mal que ça, je vous assure. Ce qui est très important c'est que cet exercice nous ne le faisons pas 1 fois pour 15 ans, mais nous le faisons chaque année.

Donc vous voyez la petite erreur de trajectoire qu'il peut y avoir à un moment donné ... vous voyez que le graphique n'est pas linéaire ! On le réajuste à chaque fois. Si les données historiques vous intéressent, on peut vous les communiquer.

Aujourd'hui tout le monde s'accorde pour dire que la Guyane va continuer une croissance largement supérieure à celle des autres territoires. C'est un lieu commun mais qui se vérifie dans les faits.

Au passage, l'accès à l'électricité du territoire n'est pas achevé. Aujourd'hui, de mémoire, vous avez environ 15% d'habitants du territoire (d'après l'INSEE) qui n'a pas accès à l'électricité. Si tout d'un coup on développe massivement les réseaux, vous pourriez avoir la translation d'une quinzaine de pourcents. A contrario, on fait beaucoup d'efforts pour développer l'efficacité électrique : on essaie d'avoir de l'éclairage performant, des bâtis performants, de la climatisation performante, ... Tout cela influence les ratios de consommation. Une de nos missions sur le territoire est d'essayer de faire en sorte que chaque KWh soit un KWh utile, et que pour le même confort, pour le même usage, nous consommions moins d'énergie. Donc notre mission est de faire en sorte de tasser cette trajectoire de la manière la plus forte possible. Ca dépend de chacun (chacun fait des gestes) et des investissements performants.

J'attire votre attention sur le fait que, par-dessus tout cela, la sécurité de l'approvisionnement est clé. Nous ne pouvons pas courir le risque de manquer de capacité de production à un moment donné. Personne ne comprendrait. Des crises énergétiques j'en ai déjà vues. Ici à l'instant T, on ne manque pas de production, mais il faut que ça dure.

La question de l'interférence entre un outil du type de celui porté par EDF PEI et le développement de la filière biomasse, moi je vous dirai que ce sont des outils parfaitement complémentaires.

La PPE dit nous voulons 40 MW de biomasse sur le territoire. Le gestionnaire de réseau que nous sommes dits qu'il faut 40MW. On n'a pas le choix, avec de la biomasse ou d'autres choses, mais en l'occurrence pas du photovoltaïque. Il faut que ce soit garanti. Si vous vous intéressez à la littérature, si vous prenez l'ancien schéma régional Climat Air Energie de 2012, 40 MW c'était potentiellement imaginé pour la Guyane en 2030. Ce potentiel qu'on imaginait pour 2030, on veut le matérialiser pour 2023.

Un autre point très important : le législateur a prévu, et il y a des décrets qui sont très clairs sur cela, que s'il n'y avait pas de contrainte de sûreté de l'approvisionnement, les énergies renouvelables étaient enlevées d'une manière prioritaire et préférentielle. C'est ce que prévoit le cadre légal dans lequel on opère. Donc un porteur de projet, qui aurait un business plan basé sur un certain niveau de production biomasse, n'entrerait pas en concurrence directe avec une production thermique, puisque, sauf contrainte de sûreté de l'approvisionnement, la biomasse serait enlevée d'une manière préférentielle.

Il faut voir dans ce projet un outil complémentaire à tout ce qu'on peut faire au niveau du mix électrique. Je rappelle, pour ceux qui l'auraient oublié, que la Guyane caracole en tête du taux d'énergies renouvelables de l'ensemble des territoires français : nous sommes à 2/3. Le 2^e territoire qui est la Réunion est à 1/3. Donc on va continuer cette progression grâce à toutes les énergies possibles et imaginables. Il n'y a pas d'interférence en tant que tel sur le développement des projets biomasse. Ils sont attendus ces 40MW. On met la pression aux porteurs de projet. Ils savent qu'ils sont attendus en 2023.

Participant : Juste une précision : c'est en électricité qu'on est à 2/3, c'est pas en énergie.

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : Oui, vous avez tout à fait raison. Le transport représente la moitié de l'énergie du territoire, même un peu plus. Si on a une forme de leadership sur la partie électrique, sur la partie transport on est entièrement carboné.

Albéric CAPET — agent technique au niveau de l'exploitation d'EDF : Ma question sera plus technique. Etant sur le terrain, nous sommes en première ligne au contact des clients, et particulièrement des maires, des politiques. Je ne vois pas si il y en a dans la salle ? Or je ne sais pas si on va en parler après, on parle de production. La question est : que fait-on au niveau du maillage sur le réseau ? On se retrouve avec une opération technique des antennes. Une fois que vous avez un bout d'antenne qui est coupé, vous ne pouvez pas réalimenter autrement, sauf en attendant la réparation. Effectivement vous parlez beaucoup de production. Ma question est : est-ce qu'ils sont suffisamment informés sur la distribution ? En gros le maillage du réseau en général sur la totalité de l'île de Cayenne et effectivement dans l'Ouest et l'Est.

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : Je vais faire une réponse très courte car ce n'est pas le propos de la réunion publique. Mais vous avez raison de le dire, il y a aussi quelques sujets qui concernent le réseau électrique. Je dirai simplement que j'appelle de mes vœux depuis mon arrivée sur le territoire, et je ne suis pas le premier à le faire, mais j'espère par contre être le dernier, à créer le syndicat d'électricité guyanais. Nous sommes le dernier territoire de France où il n'existe pas de syndicat de l'électricité. Il faut que ceci cesse. C'est de la prérogative pure des communes, qui leur est dévolue par le législateur. Pourquoi je dis ça ? Parce que le syndicat de l'électricité a un rôle très important à jouer dans le développement des réseaux. Le législateur a prévu qu'il se consacre à ça. Je pense que ce n'est pas le débat de ce soir, donc je m'arrêterai là. Mais on pourrait en discuter ensemble.

Chloé LLOPIS - ALBIOMA : Vous avez beaucoup parlé de la PPE et du bilan prévisionnel offre et demande en électricité, mais vous n'avez pas parlé de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui stipule qu'en 2030 les territoires d'outremer vont être à 100% énergies renouvelables. Vous vous êtes engagés à mettre une centrale thermique dedans ?

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : C'est une question intéressante. Il faut savoir quel est notre point de départ par rapport à cette échéance de 2030. Nous sommes à 66% en mix électrique d'énergie renouvelable. Sauf erreur de ma part, il me semble que l'autonomie énergétique ne doit pas porter que sur le secteur de l'électricité, il doit porter sur le secteur global de l'énergie, donc le transport. D'ici 2030 nous devrions tout décarboner. Je vous laisse réfléchir à ce que nous devons faire en qualité de particulier, de collectivité ou autres, développer comme investissements, comme infrastructures pour parvenir à cet objectif.

La façon dont j'interprète cela : par cette décision de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, les autorités de notre pays ont voulu envoyer un signe fort, sans ambiguïté, fixant un cap ferme et fort sur les orientations énergétiques. Tout le monde, et le gestionnaire de réseau comme tous les opérateurs, doit considérer que c'est la cible vers laquelle nous devons aller. Cette cible, on va y aller ! Le projet dont nous parlons aujourd'hui, à savoir un projet conventionnel sur le site du Larivot, n'est pas antinomique avec le fait d'aller vers cette cible puisqu'il va apporter de la sécurité pour nous permettre de continuer à développer les énergies intermittentes (la biomasse et toutes les autres formes d'énergie).

Je vais vous donner une illustration : St Georges de l'Oyapock, qui est un petit système électrique isolé. On parle du système électrique du Littoral, mais en Guyane vous avez 17 autres systèmes électriques isolés en exploitation. Nous avons un vaste projet qui s'appelle « Transition énergétique pour les communes de l'intérieur ». Notre défi : c'est d'aller vers du 100% énergies renouvelables sur ces territoires. A St Georges de l'Oyapock, on va réussir à relever ce défi. Comment ? Vous allez avoir :

- de la production biomasse assurée par un opérateur qui s'appelle ABIODIS, qui va démarrer sous peu la construction de sa centrale biomasse,
- de l'hydraulique fil de l'eau à Saut Maripas, qui est une centrale EDF,
- du stockage d'énergie avec une batterie,
- un système de management d'énergie,
- des compteurs numériques,
- et un back-up thermique, c'est-à-dire un moyen de sécurité qui sera là s'il se passe quoi que ce soit pour assurer la continuité de service.

Nous aurons besoin de moyens de sécurité quoi qu'il arrive, c'est très important. Et ce n'est pas du tout à opposer à la progression des énergies renouvelables dans le mix électrique. Certaines énergies renouvelables, qui peuvent être abondantes en journée, ne nous offrent jamais ces conditions de sécurité dont nous avons besoin quand nous consommons de l'électricité.

Je suis sûr que nos jeunes ingénieurs, qui ne sont peut-être pas encore sortis d'école, trouveront les technologies qui nous permettront un jour d'être 100% ENR. Il faut faire confiance à notre capacité à innover. Mais je ne prendrai pas l'échéance de 2030 au pied de la lettre. Je rappelle que dans cette course à l'échéance de 2030, la Guyane est largement en tête par rapport aux autres territoires. Nos concitoyens de la Martinique ont un taux d'ENR très nettement inférieur à nous. Le défi à relever est encore plus grand, pourtant ils sont dans la même course que nous.

Rémi GIRAULT : Je voulais juste réagir par rapport aux chiffres que vous sortez, que nous sommes en tête de la plupart des départements par rapport aux énergies renouvelables. Il faut rappeler que c'est grâce à Petit Saut et à quel prix ! Combien d'hectares de forêt ont été détruits, combien de gaz

à effet de serre continue d'être émis annuellement, et le mercure en amont qui empoisonne tout, ... c'est une énergie renouvelable mais qui n'est pas totalement propre. Je voulais rappeler ça.

QUESTIONS-REPONSES : Localisation de la centrale

Rémi GIRAULT : Tout à l'heure vous disiez que c'était une zone inondable. Je ne sais pas si vous avez été sur place, pour ma part j'y ai été : une pinotière c'est pas inondable, c'est inondé ! J'ai des photos si vous voulez.

Alexandre SENGELIN – EDF PEI : Les cartographies sont les cartographies de référence que l'on possède de la DEAL. Je ne dis pas qu'en fonction du relief il n'y a pas de l'eau présente. En termes de construction effectivement, le site devra être mis hors d'eau. Maintenant ce qu'il faut garantir c'est que le moyen ne sera jamais submergé.

Rémi GIRAULT : La surface est un pinotière et une forêt derrière une mangrove. Essayer de construire maintenant ça va être rigolo.

Alexandre SENGELIN – EDF PEI : On y est quasiment quotidiennement. Je ne vais pas nier qu'il y a de l'eau, c'est tout à fait exact. Maintenant dans la zone constructible, qu'on appelle AUs1, il y a effectivement un peu d'eau.

En fait il y a une échelle de valeur créée par les DEAL. (slide 24) Je ne dis pas que le vert n'est pas inondable, il est légèrement submersible. Plus on se rapproche de la rivière de Cayenne et plus le phénomène de submersion marine augmente, c'est exact. AUs1 est la zone la moins inondable. C'est sur ce terrain-là que nous voulons nous implanter. Dans le cadre de la construction du moyen, nous devons bien entendu faire des aménagements de façon à éviter que de l'eau ne rentre dans le moyen. Une plateforme devra être construite.

La zone que l'on voit ici est une parcelle cadastrale qui a été classée par la mairie de Matoury dans le cadre du PLU en AUs1, zone constructible pour l'industrie et l'artisanat.

On a ici le mont du Petit Matoury. Il y a de l'eau qui dévale juste à côté, qui vient effectivement inonder la zone qui est ici. Plus on se rapproche de la zone de la rivière de Cayenne et plus on a présence d'eau.

Rémi GIRAULT : C'est une pinotière tout de même.

Alexandre SENGELIN – EDF PEI : Je confirme pour avoir vu le terrain sur plusieurs saisons, qu'il y a vraiment eu des saisons où on a eu beaucoup moins d'eau sur la zone concernée par la construction. Je rappelle qu'en décembre dernier, Matoury a battu les records de pluie, ça rentre dans les statistiques qui sont prises en compte pour l'élévation de la plateforme. Ça justifie aussi qu'aujourd'hui nous ayons beaucoup d'eau dans la zone. On rajoute à ça que nous avons fait quelques trous pour faire des études de géotechnique, ça favorise aussi la présence d'eau sur la zone.

Patrick TOLASSY - voisin de la centrale : Je suis votre voisin le plus proche. Je suis content de vous voir, vous aviez disparu de la circulation, mais bon il faut que je vienne à vous. Ce qui m'étonne beaucoup moi mon terrain est vraiment dans cette zone- là, mais moi je suis interdit de faire quoi que ce soit. Comment vous, vous êtes autorisé à fouiller des trous, évacuer l'eau ? Et moi je suis

votre voisin le plus proche, et on me ferme toutes les portes. J'ai pas le droit d'exploiter mon exploitation qui a plus de 35 ans. Je ne comprends pas. Je suis sur un site qui a été déclaré zone naturelle protégée. Jusqu'à preuve du contraire c'est une zone agricole. Toute cette zone est une zone agricole. Aujourd'hui je suis le seul terrain qui est encore en zone agricole parce que je suis en activité.

Je ne comprends toujours pas. J'ai demandé à vous rencontrer, qu'on puisse discuter, qu'on puisse au moins trouver un partenariat, une solution. On sera voisin à vie j'espère. Vous m'ignorez. Quand il fallait venir chez moi pour poser votre machine, on a discuté. Je vous ai bien reçu. Pourtant il faut que je vienne jusque-là pour vous trouver. Moi j'aimerais savoir à quel moment vous allez me recevoir pour qu'on puisse discuter de ma situation, de ma position dans votre projet.

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : On pourra convenir d'une date pour vous recevoir. Ça ne pose aucun souci.

Effectivement on est venu vous voir dans le cadre des mesures acoustiques qui sont nécessaires à l'élaboration du document de base sur la centrale.

Vous avez raison sur un point : moi je parle de la parcelle de la centrale thermique, mais tout le reste est bien classé aujourd'hui en zone N (zone naturelle). J'avoue que de votre côté, vous êtes au niveau du carrefour, je ne connais pas le classement de la zone. C'est cohérent que ce soit identique à la zone qui borde le site photovoltaïque. On aura une date pour se rencontrer, il n'y a pas de souci.

Patrick TOLASSY - voisin de la centrale : Sur mon exploitation, j'ai créé 5 bassins. J'élève des poissons. Quand vous aurez évacué toute l'eau, que vous aurez asséché, je ferai quoi de mes bassins ?

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : En fait la réglementation nous interdit d'assécher la zone. Il y a tout simplement des règles à respecter. On doit notamment conserver les flux d'eau. Ça fait partie de toute l'étude qui est préalable à la construction de la centrale. Il est nécessaire que ces flux soient conservés. D'ailleurs les études sont encore en cours. Elles sont assez compliquées.

Thierry MAQUAIRE - modérateur : J'ai bien noté qu'un rdv sera pris à l'issue de cette soirée pour que vous puissiez parler de personne à personne, de dossier à dossier, pour apporter des réponses qui vous soient spécifiques Monsieur.

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : Je suis adjoint au maire en charge de l'environnement à Matoury. J'ai assisté à la première réunion sur notre commune il y a 15 jours je pense. Je suis venu pour 2 questions. La première concerne la localisation. J'ai posé une question mardi dernier concernant les modalités de choix du site. Je n'ai pas eu de réponses claires concernant ce qui avait prévalu dans le choix du site de Matoury. J'ai bien compris que vous aviez parlé de difficultés sur le site de Rémire. Des difficultés tous les maîtres d'ouvrage et tous les porteurs de projet en ont que ce soit en Guyane ou ailleurs. J'aurai voulu clairement savoir s'il y avait une liste de sites. Je vous agace ! J'ai fait le déplacement pour avoir une réponse à cette question, qui mérite qu'on s'y attarde.

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : Le 1^{er} point c'est qu'il nous fallait pouvoir nous installer dans la zone de Cayenne puisqu'il faut que la production soit au plus près de la consommation. Ça faisait qu'il y avait un rayon dans lequel nous devions nous installer. Effectivement comme vous l'avez dit nous avons initié au départ notre souhait, nos études, plutôt sur la zone de DDC, puisque nous étions

installés sur cette zone-là via la centrale existante. Or aujourd'hui cette zone appartient au PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), eux-mêmes associés aux 2 sphères de gaz que beaucoup d'entre vous connaissent. Ça fait que sur un certain rayon il est impossible de construire. Vous allez me dire qu'on pouvait se mettre ailleurs autour de DDC. Ça a été étudié effectivement. Il y avait une zone qui a été envisagée sur la commune de Rémire-Montjoly à DDC, et qui consistait à venir raser un morne, assécher des marais, pour faire une zone industrielle (c'était un promoteur qui se chargeait de faire cette opération). Et à partir de ce moment-là lorsque le terrain était viabilisé, nous venions nous installer sur ce terrain. Je pense que beaucoup d'entre vous passent dans la zone de DDC et vous verrez que ce projet n'a jamais été mené à bien. Or au 31 décembre 2023, la centrale de DDC sera arrêtée quoi qu'il en coûte. Nous avons un chronomètre qui court contre nous. Il nous fallait donc un autre terrain qui soit compatible avec l'ensemble des critères que je viens de citer, c'est-à-dire en dehors d'une zone technologique, permettant en termes de temps de construction que le moyen soit mis en service d'ici 2023, compatible si possible avec le Plan Local d'Urbanisation. C'est à ce moment-là qu'on nous a proposé, sur la commune de Matoury effectivement, un terrain contenant une parcelle dite AUs1 qui est donc dédié à l'installation artisanale ou industrielle, et qui se trouve sur la commune de Matoury au croisement de la route nationale 1 et de la route départementale 191. Voilà comment s'est fait le cheminement qui nous a conduits à acquérir le terrain sur la commune de Matoury.

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : Je suis désolé mais votre réponse correspond au moins phrase pour phrase à celle que vous m'avez déjà apportée la semaine dernière. Je vous remercie mais elle ne me satisfait pas. J'aurai voulu savoir quelles étaient les alternatives au projet. C'est une des grandes questions du débat, de la concertation publique. En termes de site, mardi dernier un tiers des questions portaient sur la localisation, je ne sais pas ce qu'il en a été ce soir, mais je pense que la même question a dû venir sur le tapis à de nombreuses reprises. Moi pour la 3^e réunion, je reviendrai une 3^e fois, ce que je souhaiterais avoir, Monsieur le garant, c'est un tableau qui me présente les différentes options qui étaient sur la table et qui me permette à moi de savoir ce qui a prévalu en matière de choix.

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : En complément par rapport à votre question. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Alexandre Sengelin, il l'a très bien précisé. La conclusion c'est que les alternatives sur le secteur de l'île de Cayenne étaient très peu nombreuses. A l'époque où nous recherchions, c'est un établissement public, en charge de ces éléments-là, qui a criblé les zones qui étaient accessibles pour une implantation dite industrielle. On y retrouve sans surprise le Parc Avenir de DDC et sans surprise également le Larivot. C'était les 2 seules options sur l'île de Cayenne. Parce que c'est un secteur qui comporte énormément de zones non constructibles, qui est en surface inondable, et c'était le critère N°1. Une fois que ces 2 options étaient sur la table (il n'y en avait malheureusement pas 3 mais bien 2), on arrive à l'impossibilité de l'option du Parc Avenir pour des raisons qui nous échappent totalement. On a évoqué dès le départ notre intérêt manifeste pour rester à proximité de notre installation, mais simplement le projet ne sort pas ! Donc ce qui était une option alternative est devenue une option à étudier de près. Dès le contact qui a eu lieu très très tôt avec le premier élu de votre commune, qui n'est plus maire actuellement mais toujours député de la circonscription, pour évoquer le regard qu'il portait sur l'implantation d'un tel projet industriel sur sa commune, et bien entendu poser la question du PLU qui était compatible à ce qu'a évoqué tout à l'heure M. Sengelin. Et l'accueil du premier élu de Matoury a été plus que favorable. C'est comme ça que les choses se sont naturellement réalisées.

Patrick TOLASSY - voisin de la centrale : A l'état d'avancée de votre projet, vu que je suis installé là depuis 35 ans, il y a d'abord eu un impact avec la catastrophe de Cabassou. Suite à cette catastrophe, on a gelé mon terrain. Mais bon la loi fait que je peux continuer à exploiter la surface que je mettais en valeur où la décision du PPR a été mise en place. Du coup mon activité continue. Mais maintenant j'ai un nouveau voisin, vous, je veux savoir ce que vous pouvez apporter comme garantie sur le fait que mon activité ne soit pas impactée par vos fumées, ... Moi j'ai des bassins, j'ai des vergers, j'ai des palmeraies et je suis éleveur de bétail.

Thierry MAQUAIRE - modérateur : On va revenir sur les questions environnementales.

Nadia CONDAMON - habitante : Vous avez parlé de sphères de gaz que beaucoup de gens connaissent. Je suis désolée, je ne connais pas.

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : On les voit ici, ce sont ces deux points (slide 22). Elles constituent le centre du cercle rouge dans lequel il est interdit de construire. C'est le gaz pour remplir les bouteilles de gaz qu'on consomme chez nous tout simplement.

Nadia CONDAMON - habitante : C'est quoi la conséquence ?

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : La conséquence immédiate pour le projet c'est qu'on n'a pas de possibilité de s'implanter dans la zone, et pour la centrale actuelle de DDC c'est qu'en termes d'évolution du moyen on est coincé.

Thierry MAQUAIRE - modérateur : On parle de la SARA, qui fait du stockage de carburant et de gaz.

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : Ce qui est très important c'est qu'on dit Plan de Prévention des Risques Technologiques parce qu'en fait on a un risque domino. Puisque l'explosion d'une de ces sphères générerait des phénomènes pour l'ensemble du stockage combustibles qui est à côté, à la fois le leur mais le nôtre aussi. Il y a un effet domino dans la zone, c'est pour cela qu'on ne peut pas s'installer.

QUESTIONS REPONSES : Présentation technique du projet et de l'oléoduc

Participant : Vous pouvez nous situer plus précisément le site de la centrale ?

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : On peut voir que le port de DDC est situé dans cette zone et le site du Larivot est situé ici. On voit bien le point A et le point B. La question est de savoir comment relier le point A et le point B. Initialement nous avons prévu, après nos échanges avec les différents organismes et la DEAL, un tracé qui n'avait aucun impact sur l'environnement, puisqu'on ne rencontrait pas d'espèces, ni floristique ni faunistique, protégées. On longeait la RN tout du long depuis la centrale de DDC en passant par Cabassou en ligne droite jusqu'au rond-point Maringouins, et puis en redescendant jusqu'à Balata et enfin en prenant la RN en direction du pont du Larivot. Mais cette zone en sortie de l'île de Cayenne est une zone en forte restructuration d'un point de vue aménagement du territoire, puisqu'il y aura le doublement de la route nationale, le doublement du pont, les travaux avec la mise en place d'échangeurs sur l'ensemble de ce tracé, qui nous empêche

aujourd'hui d'envisager de passer par ces zones-là et nous a amené à lancer cette étude de moindre impact.

Participant : Actuellement il y a des travaux à l'intersection de Cabassou. Ils font un rond-point. Le tracé n'est pas encore défini ?

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Non, le tracé n'est pas encore défini. On va éviter les zones de restructuration d'un point de vue infrastructures routières. Nous avons été obligés de lancer cette étude pour savoir où nous pourrions envisager de passer. Nous allons faire un phasage en cohérence pour moins impacter.

Participant : Vous n'allez pas commencer tout de suite vos travaux. Il va falloir anticiper à passer les buses ? Ça va encore endommager la route qui est en train de se faire actuellement.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Tout à fait. Nous n'allons pas passer par ce fameux rond-point que vous évoquiez. Toujours est-il que nous sommes en étroite coordination avec les services de la DEAL au sens très large du terme, et ce pour pouvoir mettre en cohérence nos différents plannings. Puisque nous envisageons un timing au même moment, fin 2019 pour le premier coup de pioche. Evidemment chaque travaux se phase, donc nous avons bien évidemment lié contact avec l'ensemble des partenaires et des collaborateurs de la DIL et de la DEAL pour pouvoir faire un phasage qui soit cohérent, qui puisse assurer une fluidité dans l'île de Cayenne qui est déjà relativement dense et particulièrement dans la zone du Larivot, pour ne pas impacter tant d'un point de vue circulation que d'un point de vue projet.

Alain CYRILLE – consultant : Sur cette étude de moindre impact, pourquoi ne pas faire une vraie étude d'opportunités et d'accompagnement aux besoins en aménagement du territoire ? Je veux citer l'exemple de la Crique Fouillée qui pourrait aussi permettre le développement d'un nouvel axe de liaisons entre le Mahury et la rivière de Cayenne. Et plus généralement, plutôt que de penser en moindre impact pourquoi ne penserait-on pas en opportunités d'aménagement du territoire ?

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Je partage parfaitement votre remarque, d'autant plus que l'option de la Crique Fouillée est une option qui est parfaitement envisagée, tout simplement parce qu'elle fait la jonction entre les deux territoires, entre le point A et le point B de manière assez linéaire. Bien évidemment pour pouvoir confirmer cette option d'opportunités, il faut s'assurer que techniquement c'est possible. Et il faut que ça puisse être fait dans la limite du raisonnable : on peut passer sous des points saillants, ... il ne faut pas que ce soit un projet d'un projet, parce que le projet c'est bien l'installation d'un ouvrage de production et non pas la mise en place d'un pipeline. Par ailleurs il faut s'assurer également que nos fouilles ne passent pas à côté de zones dites sensibles, dans des zones urbaines denses. C'est un ensemble de faisceaux qui vont nous permettre de choisir ou non le tracé. Ces opportunités ne sont pas du tout écartées dans le cadre de cette étude loin de là.

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : Je vais juste rajouter un point technique qui est important. Il y a forcément des pétroliers qui vont venir se greffer sur la canalisation. Même si aujourd'hui le Mahury est dragué continuellement tous les pétroliers ne peuvent pas arriver au port de DDC, et donc nous sommes obligés de prendre un panel de pétroliers qui aujourd'hui arrivent, et d'autres qui sont susceptibles d'arriver, qui ont des pompes à bord en capacité d'alimenter le pipeline et donc

d'alimenter la centrale derrière. Il faut que le diamètre soit compatible pour pouvoir alimenter d'un bout à l'autre la centrale, à ceci près les points de relief qu'on peut avoir sur l'ensemble de la trajectoire. Je confirme bien que ce que vous avez cité fait partie de l'étude de manière intégrale.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : D'ailleurs une partie du canal Crique Fouillée est situé dans la zone du faisceau nord. Au vue de la taille du tracé il est tout à fait envisageable d'avoir un effet d'opportunité. Vous avez pu voir qu'il y a des servitudes qui vont être mises en place de manière immédiate le long des tracés et permettront de pouvoir assurer un entretien au milieu de la zone. Le canal de la Crique Fouillée qui a été fait de la main de l'homme, ce tracé permettrait de pouvoir nettoyer cette zone-là.

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : Pouvez-vous nous remonter la carte ? Pourriez-vous nous montrer la zone qui pose problème par rapport au doublement de la 2x2 voies ?

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Comme précisé, puisque nous n'avons plus la possibilité de pouvoir passer le long de cette route nationale, puisqu'actuellement les services de l'administration ne connaissent ni le tracé, ni l'amplitude de ce tracé, qui est tout de même relativement important. C'est difficile de pouvoir définir un tracé d'oléoduc si on ne connaît pas le tracé de la RN. C'est parce qu'on ne connaît pas aujourd'hui exactement la nature du projet de l'administration, qu'elle n'est pas en mesure de fournir ces éléments-là, qu'une étude a été lancée.

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : Vous ferez la connexion par le nord de l'usine, par ce que nous appelons la route du Larivot.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Par la route départementale 191.

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : Je ne vois pas en quoi à partir du moment où vous ne donnez qu'un seul choix, le choix d'arrivée est connu, ce sera cette route départementale, je ne vois pas en quoi le faisceau nord, les derniers kilomètres, ne peut pas être ...

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : En fait c'est un petit peu plus long. C'est tout le tronçon entre le rond-point Maringouins jusqu'à Balata et entre Balata et notre centrale. C'est un tronçon tout de même relativement important. Pour le reste il n'y a pas de problématique d'un point de vue environnemental. Il faut également qu'on s'assure qu'on ne passe pas dans des zones techniquement complexes.

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : Je comprends mieux. Ce n'est pas uniquement le doublement de la 2x2 voies, et les travaux du giratoire de Balata, mais également tous les travaux au niveau du giratoire du Maringouins.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Oui tout le tronçon.

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : Ça va mieux en le disant.

Habitant : Quand le tracé sera définitif, allez-vous faire une présentation ?

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : C'est une excellente proposition. Je la retiens en tout cas et je la proposerai à l'équipe projet.

Participant : J'ai une question un petit peu technique. C'est rigolo que vous mettiez 10MW de solaire ? Déjà je comprends pas pourquoi il y a 10 MW de solaire ? C'est ma première question. Et ma deuxième question : pourquoi sans stockage, puisque finalement je crois comprendre qu'il y a des problèmes techniques d'équilibre du réseau avec ces grandes fermes photovoltaïques sans stockage. C'est plus quelque chose qui est envisagé sur le territoire. Il y a 55MW qui devrait arriver à Mana avec stockage. Il y a 5MW supplémentaires qui devrait arriver sur Toucan à Montsinnéry avec stockage.

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : On est porteur de projet. Donc on répond à la PPE. La PPE a écrit 120 MW sur le thermique et 10MW sur la partie solaire donc on répond strictement à ce qui est inscrit dans cette politique pluriannuelle. Ensuite sur la partie stockage, c'est écrit, c'est sans stockage. Je vais peut-être passer la main au gestionnaire de réseau qui va expliquer en quoi ça constitue une opportunité.

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : Le débat sur le stockage, pour ceux qui ne sont pas des spécialistes (c'est tout à fait normal). L'énergie photovoltaïque est aléatoire et intermittente : aléatoire parce que des fois on en a et des fois on en a pas, il y a des jours très ensoleillés et d'autres non, et intermittente parce que quand vous regardez la courbe de production au lieu d'être vraiment très très lisse, elle a beaucoup de variations. Ça peut être assez important pour l'amplitude. Or nous consommons d'une manière relativement linéaire. On éteint des appareils, on en allume d'autres, la variation de la demande elle ne fait pas ça. Quand vous avez une évolution de la demande relativement lisse et que de l'autre côté vous avez des moyens qui font ça, ça pose un problème. On a essayé pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables de développer des batteries dites de lissage pour atténuer ce phénomène. Les énergies photovoltaïques produisent leur énergie dans une batterie et c'est cette batterie qui la restitue au réseau. C'est quelque chose qui est assez fluctuant et qui a une restitution qui est relativement stable. Donc pendant des années nous avons développé du photovoltaïque associé à des batteries. C'est comme ça sur un site sur lequel EDF PEI a des participations situé à Montjoly. C'était l'une des premières installations en photovoltaïque avec stockage 5MW. Il y avait d'autres grandes installations en service en Sibérie, qui est une installation du groupe EDF, en l'occurrence EDF Energies Renouvelables. Sauf qu'on s'est aperçu au fur et à mesure qu'on avance qu'on avait probablement plus intérêt à développer, non pas des batteries de lissage associées à chacune des centrales de production, mais plutôt des grandes batteries de stockage qui serviraient à toutes les installations de production dites intermittentes. Et c'est pour ça qu'il y a une évolution assez forte sur tous les systèmes électriques, pas qu'en Guyane, un peu partout.

La Commission de Régulation de l'Énergie, qui est notre haute autorité indépendante (un peu comme la Commission Nationale du Débat Public), autorité indépendante qui supervise le secteur de l'électricité en France, a lancé un appel d'offre pour mettre en place des batteries sur des systèmes électriques des zones non interconnectées. Donc on est en train de passer d'une logique du développement du photovoltaïque systématiquement associé à une batterie, à un développement du photovoltaïque (et de l'éolien du reste) et des batteries de l'autre côté.

Cette idée ayant fait son chemin, au moment où la 1^{ère} PPE de la Guyane a été signée, l'exigence d'associer systématiquement de la batterie avec le développement du photovoltaïque n'était déjà

plus tout à fait d'actualité. Cette grande évolution va continuer probablement comme ça pendant un certain temps.

Participant : L'autre difficulté de mettre du renouvelable non garanti c'est votre capacité à tenir le réseau. Est-ce qu'avec cette nouvelle centrale vous pourrez permettre davantage d'énergies non garanties un jour ? Je crois qu'il y a une limite de 30% actuellement ?

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : On est en train de bouger cette limite, de la passer à 35%. On essaie d'augmenter la capacité d'accueil sur le système électrique de ces énergies intermittentes. Mais pour faire cela, on a besoin de renforcer notamment ce qu'on appelle l'inertie de notre système électrique. Et cette inertie est notamment basée, elle est en tout cas améliorée, par l'existence de toutes les machines tournantes, pardon de faire un peu d'électrotechnique. Un moteur a vraiment une très grande masse et ça donne de l'inertie au système, qui peut supporter toutes formes de petites variations. C'est un outil qui servira aussi de manière générale à renforcer le développement des énergies renouvelables. Il n'y a rien de paradoxal là-dedans, c'est simplement la caractéristique-même de ces outils de garantie.

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : Lors de votre visite à la mairie de Matoury le 7 mai dernier auprès de quelques élus, vous nous avez présenté la centrale hybride, en mettant bien en avant (je me souviens bien des propos de l'entreprise) le caractère hybride de la centrale détenu par votre capacité de passer d'un combustible fioul à un combustible gaz. Et là ce soir j'apprends à plusieurs reprises que le caractère hybride de la centrale est dû au fait que quelques panneaux photovoltaïques sans stockage sont construits à côté. Pourriez-vous apporter une précision définitive sur le caractère hybride de la centrale ? Est-ce que c'est le fait que les moteurs peuvent arriver à passer du fioul au gaz ou est-ce que c'est le mélange de ces deux énergies ?

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : Le caractère hybride est apporté par le fait qu'un seul et même projet, une seule et même installation, porte deux moyens de production différents : l'un thermique et l'autre solaire. D'où le caractère hybride. Maintenant, sur la partie thermique effectivement, on parle de système hybride par l'alimentation au gaz. Simplement, l'installation a été prévue dès l'initial de façon à ce que l'on puisse un jour basculer si le gaz venait en Guyane. Sur les moteurs ça va se traduire uniquement par des équipements complémentaires et des réglages différents. Par contre sur les installations effectivement il faut prévoir le gaz en termes de dangerosité, et ça c'est dès la construction que ça doit être pris en compte.

Alain CYRILLE — consultant : Quelles seraient les contraintes à lever pour que le gaz arrive en Guyane sachant qu'effectivement d'un point de vue environnemental la réponse est largement meilleure ? Et aussi quand on sait qu'en Corse le projet gazier a été enterré avant même qu'il naisse ?

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : Je réponds de manière un peu globale du point de vue de l'énergie. Le gaz dont on parle c'est du gaz qu'on transporte sous forme liquide avec des bateaux et de équipements spécifiques. C'est un marché hyper concurrentiel. Vous avez un fort développement du gaz, notamment le gaz de schiste nord-américain qui est utilisé dans des gros marchés, notamment les marchés asiatiques, en très très forte demande, et marchés nord-américains, un peu moins les marchés européens. C'est un marché où pour exister, il faut une certaine quantité. Sinon vous n'existez pas au regard des producteurs et des transporteurs. On ne peut pas dérouter un méthanier pour une quantité très faible. Se pose la question de savoir à partir

de quel stade d'utilisation on peut considérer avoir une taille critique sur ce marché très spécifique. Aujourd'hui dans les approches macro-économiques globales que l'on peut avoir, on n'est pas encore tout à fait compétitif sous l'angle de la taille du marché. Il faut plutôt envisager une conversion Antilles-Guyane pour atteindre une taille critique sur le marché du gaz. Ceci étant ce n'est qu'une question de temps. Tout dépend de la croissance avec laquelle les territoires vont évoluer.

Le choix du mix électrique, et donc de l'énergie primaire, c'est un vrai choix de politique énergétique qui relève donc vraiment des autorités, c'est important de l'avoir à l'esprit. L'apparition du gaz sur le territoire, qui aujourd'hui n'existe pas véritablement, est probablement une réflexion qui doit être couplée avec d'autres usages que la production d'électricité, pourquoi pas le transport c'est aussi un des débouchés possibles.

Il y a fort à parier que ce soit un sujet abordé d'un point de vue global dans le cadre de la prochaine actualisation de la PPE. Par contre le parti-pris par les autorités a été de dire, pour ne pas hypothéquer l'opportunité que constituerait le gaz, on part d'entrée de jeu sur une installation biénergie : le cœur est biénergie et le reste est convertible. On n'hypothèque pas l'avenir.

Habitant : L'oléoduc si j'ai bien compris est le cordon ombilical de la centrale. Il n'est pas prévu de la doubler dans le cas de pertes ... ?

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Non c'est une seule et même canalisation, qui permettra d'alimenter du port de DDC au site du Larivot. Il n'y a pas besoin de faire deux canalisations pour pouvoir alimenter la centrale.

Thierry MAQUAIRE : Si j'ai bien retenu ce qui a été dit la semaine dernière, sur le site même du Larivot il y aura de quoi tenir 1,5 mois d'autonomie complète si jamais il y a un problème sur l'oléoduc.

Alexandre SENNELIN – EDF PEI : Dans le fonctionnement même de l'oléoduc, il y aura des rondes continues sur la liaison qui sera mise en place entre le port de DDC et le port du Larivot. Que ce soit des personnes qui vont passer sur la canalisation au niveau des bornes indexées qui seront en surface, ou des drones qui pourront circuler en-dessous, en plus de l'instrumentation que contient la canalisation qui sera suivie par la centrale du Larivot. La canalisation est suivie de manière continue. Le risque qu'on vienne couper la canalisation doit obligatoirement être vu par ces passages soit par les drones ou les personnes. Le risque le plus important c'est qu'une pelle vienne endommager la canalisation.

Etudiante – docteur en énergie : En terme d'équipement ce sera quel moteur pour permettre le passage au gaz ? Il faudra prévoir en avance la place disponible pour le stockage du gaz. Qu'est ce qui a été prévu ? Vous nous dites que le stockage d'approvisionnement du fioul sera de 1 mois. Est-ce que ce sera 1 mois aussi pour le gaz ?

Alexandre SENNELIN – EDF PEI : Aujourd'hui les moteurs qui vont être acquis à travers un appel d'offre ont dès le départ des pièces complémentaires au niveau de l'injection. On va injecter du gazoil. Les injecteurs pour le gaz sont différents de ceux du fioul. Ces moteurs sont compatibles à l'installation d'injecteurs gaz tout simplement. Ils tournent déjà dans différentes installations.

Sur la partie aire nécessaire pour le basculement au gaz, le stockage du gaz se fait de manière différente du combustible. Il faudra effectivement passer par une phase de transition où nous serons peut-être obligés de déconstruire des zones aujourd'hui utilisées pour le combustible pour pouvoir permettre l'alimentation au gaz.

Si aujourd'hui nous avons planifié et implanté la centrale dans cette zone, c'est aussi en prenant en compte les éventuels impacts que pourraient avoir le gaz : grâce à la superficie qu'on a achetée, la zone d'implantation, et les études que nous menons qui prennent bien en compte à la fois le combustible fioul et le gaz. Pour le gaz ça va se traduire par des aménagements complémentaires à faire si on venait un jour à basculer.

L'autonomie pour l'instant je préfère botter en touche. En fait c'est associé étroitement à la quantité de stockage que l'on mettra en place. C'est sûr qu'on ne mettra pas moins que ce qui existe.

Rémi GIRAULT : Pourquoi installer des panneaux solaires sur un site naturel, alors qu'autour les surfaces artificialisées sont vastes et nombreuses et pourraient les accueillir tout aussi bien ? C'est parce que c'est une centrale hybride ?

Alexandre SENGLIN – EDF PEI : On va voir tout à l'heure. Il y a tout un volet environnemental qui explique ce qui a conduit à l'installation de la centrale photovoltaïque comme ça. C'est tout un cheminement qui obéit tout simplement à la réglementation : réduction, évitement et compensation. Vous verrez pourquoi sur la zone que l'on a acquise ce qu'on a essayé d'éviter, comment on a réduit et comment on va compenser. En tout cas c'est une proposition qu'on fait.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Pour compléter, vous avez noté qu'il s'agit d'un projet hybride avec deux composantes : une partie thermique et une partie solaire. Nous ne faisons que répondre à une commande telle qu'elle a été définie par la PPE. Cette commande définit un seul et même projet. Il fallait définir des emplacements pour le thermique et pour le solaire dans la zone. C'est pourquoi les 2 projets ne sont pas dissociés. Il s'agit d'un seul et même projet.

Pour ce qui est de l'implantation de la centrale solaire, il y a une partie en zone Aus1 et une partie qui fait l'objet d'une analyse dans le cadre du Projet d'Intérêt Général qui a été déposé à l'administration pour pouvoir mettre en cohérence le PLU ultérieurement pour une partie de cette zone qui est touchée par la centrale solaire. Je précise qu'avant tout dépôt de dossier PIG (projet d'intérêt général), nous sommes allés voir le service urbanisme de la mairie de Matoury pour échanger sur le projet, pour voir si il y avait une acceptabilité par rapport à d'éventuels modifications futures, mais qui serait minime car il y a seulement une partie qui nécessiterait une extension de la zone AUs1 sur la partie solaire. La mairie de Matoury a été associée dès le départ et bien en amont sur le sujet, je tiens à vous rassurer là-dessus.

Patrick TOLASSY : Si j'ai bien compris vous avez acheté les terrains qui sont des 2 côtés de la D191. Donc j'avais un voisin qui n'est plus. Je voudrai savoir où va être installée votre centrale avec les panneaux solaires ? Si je comprends bien ce sera chez mon ex-voisin.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Vous voyez l'implantation. Là c'est la zone propriété d'EDF PEI. Vous voyez que la zone est relativement étendue. Elle fait 120 ha, mais 20 ha sont nécessaires pour l'ensemble du projet, thermique et solaire.

La partie thermique sera située dans cette zone, qui ne sera pas amenée à évoluer puisque c'est une zone qui d'un point de vue géotechnique nous permet l'implantation du projet.

Pour la partie PV, les contours tels que définis sont des contours provisoires. Une étude est en cours de définition pour connaître l'implantation optimale des panneaux sur la zone. Il est vraisemblable que l'on longe davantage la zone thermique, qui est la zone AUs1, tout simplement pour pouvoir préserver cette zone comme on le verra ultérieurement, qui est une zone avec un écosystème relativement intéressant d'un point de vue floristique.

Pour répondre à votre question, la centrale solaire est située au-dessus de la centrale thermique. Vous, vous êtes situés ici à l'embranchement entre la RD19 et la D191. On n'est pas propriétaire de ce petit triangle.

Patrick TOLASSY : Ok je vois bien.

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : J'ai bien noté ce que vous aviez dit. Le ton a changé depuis la semaine dernière. Je note que le dossier du PIG par rapport à notre PLU a été déposé. Mieux que ça il est en instruction.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Le PIG est bien en cours d'instruction auprès des services de l'administration. Et avant tout dépôt, nous nous sommes bien rapprochés de la mairie de Matoury tout d'abord pour présenter le projet et présenter le sujet du PIG.

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : Je n'ai loupé aucune des commissions Environnement de ma commune. Je n'ai loupé qu'un conseil municipal cette année. Je ne me souviens pas qu'une telle demande de projet soit passée en commission. Disposez-vous d'un courrier signé du maire ?

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Nous ne disposons pas d'un courrier signé du maire. Nous venons de déposer le dossier PIG. C'est peut-être pour cela que l'administration ne s'est pas encore rapprochée formellement de vous. Mais ça ne saurait tarder.

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : Je pense qu'il est urgent que nous puissions nous revoir en aparté entre la mairie et l'entreprise rapidement.

Alain CYRILLE : Est-ce qu'EDF prévoit, qu'autour de son site à l'instar des voisins qui ont déjà d'autres activités, un accompagnement, voire la favorisation, d'installation d'activités industrielles ou économiques, soit associées à l'exploitation d'un tel site, soit compatibles avec les besoins industriels et économiques de l'île de Cayenne ?

Thierry MAQUAIRE : On poursuit. Le sujet suivant est planning du projet et retombées locales. Je pense que ça va être abordé à l'intérieur. C'est un très bon enchaînement.

QUESTIONS-REPONSES : retombées locales

Christian ROUDGE – élu à la mairie de Matoury : Pouvez-vous nous préciser le calendrier pour l'enquête publique de l'usine d'une part et du pipeline de l'autre ? Deuxième question : j'ai noté 25

millions d'euros pour l'achat et la préparation du terrain, je n'ai pas noté la dernière fois quelle était la part de l'achat seulement.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Pour la première question : il y a 2 types d'autorisation qui seront déposées : l'autorisation du point de vue du code de l'Environnement et en parallèle une demande d'autorisation pour le pipeline. Pour le pipeline, ce n'est pas la même réglementation qui s'applique car c'est une réglementation transport de combustibles. Après échanges avec les différents services de l'administration, nous allons essayer de faire en sorte qu'il y ait une cohérence d'un point de vue du calendrier pour que l'enquête publique, qui sera présentée au public, puisse bien comprendre tous les items : les aspects de la centrale thermique et les aspects relatifs à la canalisation.

Tout va dépendre de la date de dépôt de dossier qui est prévu aujourd'hui en fin d'année. Je pourrai vous dire seulement en fin d'année si nous avons réussi à respecter notre planning. Nous nous y attelons pour avoir une autorisation qui soit instruite fin 2019, en vue d'obtenir une autorisation 9 à 10 mois plus tard.

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : Pour ce qui est de l'acquisition du terrain, nous ce qui nous importait c'était le foncier, mais dans la réalité des faits on n'a pas acheté seulement un terrain mais une société. Les terrains appartenaient à une société, et on est dans un phénomène de fusion absorption de cette société. Et donc pour des raisons de confidentialité, je ne vais pas donner le montant de l'acquisition de cette société.

Patrick TOLASSY : J'ai 2 questions. Je ne suis pas le seul riverain. Au vue de ce que vous présentez, je vois qu'il y aura un grand remue-ménage dans le secteur. Avez-vous pensé à l'impact, avec les camions tout ça, dans le coin de la rue où je suis ?

2^e question : Quand on parle des enjeux environnementaux, vous avez commencé vos travaux : il y a des clôtures, vous avez faits des layons, vous avez fait des trucs. Comme je suis en zone naturelle protégée depuis 2000, depuis 18 ans sur mon exploitation j'ai des animaux sauvages, je ne les tue pas. Mais depuis votre barrière, il n'y a plus rien. Le couloir de passage où ils venaient se réfugier éventuellement chez moi (parce qu'il y a beaucoup de chasseurs dans le coin), ces animaux-là on ne les voit plus. Qu'est-ce que vous faites pour ça ?

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : Sur la 1^{ère} question, la phase de chantier va générer une gêne et va s'ajouter au chantier associé au doublement de la RN1, puisque nous sommes exactement dans la même zone, plus le pont. Les plannings sont concordants. On a plutôt intérêt à anticiper de notre côté pour éviter qu'il y ait trop de passages. Quand nous aurons l'autorisation environnementale nous serons à même de commencer la partie qui est vraiment gênante, l'aménagement de tout le gravât nécessaire à la création de la plateforme. On a mené une étude urbanistique pour savoir comment on peut minimiser l'impact sur la zone (des camions, l'aménagement des futurs moteurs, ...), tout en prenant en compte l'aménagement de la route RN1, même si il n'est pas facile à connaître. En fait, la route départementale qui passe devant chez vous ne permettra plus demain d'accéder à la RN1. Il n'y aura plus de jonction. Donc ce sera une route qui sera dédiée à votre propriété et à notre accès à la centrale. Pendant le chantier, la RD 19 va être un fort lieu de passage de camions, aussi bien pour le chantier DEAL que pour le chantier de la centrale. La seule solution que l'on voit, c'est un lissage de ces opérations. Donc on essaiera de démarrer, si la saison sèche et l'autorisation environnementale

nous le permettent sur 2019, de façon à ce que vous ayez plutôt un passage lissé dans le temps pour alimenter la phase de création de la plateforme.

Après pour ce qui est de la construction de la centrale, on aura effectivement un village entreprises qui sera créé sur zone. On ne sait pas encore exactement où. La gêne sera acoustique. Mais là encore, on s'oblige à respecter la réglementation sur la partie acoustique même pendant la phase chantier, puisqu'on va couler énormément de béton. Pendant cette phase-là, ça risque d'être une gêne pour vous qui êtes juste à côté et pour vos voisins qui sont au niveau du quartier de Persévérance et du port du Larivot. C'est pourquoi on est venu faire d'ors et déjà un point zéro, c'est-à-dire mesurer le niveau acoustique qui existait dans la zone. En l'occurrence on était chez vous, on a été au port du Larivot, on a été au niveau du quartier de la Chaumière, de façon à ce que l'on puisse constamment être en mesure d'apporter des solutions pour harmoniser l'impact sonore de la centrale pendant la phase chantier et aussi dans sa phase exploitation par la suite. On se doit sur tous ces points de respecter la réglementation. On se fait fort d'avoir mesuré ces points en amont et d'être en capacité de le démontrer par la suite.

Christian ROUDGE : Pour Monsieur le garant, j'ai bien noté le souhait du maître d'ouvrage d'avoir une enquête publique conjointe : ICPE d'un côté, loi sur l'eau certainement, pipeline de l'autre. Je pense qu'il serait opportun, en tout cas de mon point de vue, que cette enquête publique conjointe puisse être rallongée dans son délai. Il appartiendra au commissaire enquêteur, ou au collègue d'enquêteurs, de voir si ils souhaitent réaliser également une réunion publique.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Juste pour compléter votre interrogation. Comme vous le disiez, il s'agit d'un souhait. Nous souhaitons une mise en cohérence entre les différentes procédures d'un point de vue clarté vis-à-vis du public, et même par rapport à nous-mêmes d'un point de vue instruction des procédures. Pour ce qui est de l'autorisation environnementale unique, le tempo, le phasage de cette procédure, est réglementée. Il existe des modalités de rallongement qui sont prévues par les textes, et nous ne pouvons pas y déroger pour pouvoir rallonger davantage cette procédure. En revanche pour ce qui est de la procédure canalisation, le tempo n'est pas précisé de manière ferme. Des possibilités d'extension de procédure peuvent être envisagées, mais pas pour la procédure environnementale unique qui ne pourra pas dépasser une certaine durée. C'est justement un des atouts de cette nouvelle procédure, qui est en fait un cumul de plusieurs procédures, pour assurer plus de visibilité vis-à-vis de l'ensemble des porteurs de projet et également du public. C'est une volonté de faire les choses dans le même tempo mais ce n'est pas une enquête conjointe. C'est une enquête qui aura lieu au même moment sur les mêmes sujets. Il ne s'agit pas d'une même procédure administrative.

Alain CYRILLE : Je reviens sur l'éternelle question de l'opportunité pour pouvoir accueillir sur un tel site l'ensemble des activités industrielles ? Quelles seraient les activités industrielles complémentaires nécessaires à un tel ouvrage ?

Ma 2^{ème} question : On construit ce bel établissement, cela induit le démantèlement de DDC, quel est le calendrier ? Quelles sont les méthodes qui seront employées pour le démantèlement de DDC ?

Sur l'emploi, on a cité un chiffre de 100 employés pour cette centrale. Quid du devenir des employés actuels du site de DDC ?

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : Effectivement nous sommes ouverts. On a d'ores et déjà des propositions associées au développement de la zone. Autour de notre projet, d'autres porteurs de projets sont venus nous voir pour envisager l'implantation de leurs propres projets. Généralement aussi industriels, de différents types. Nous étudions cela. A mesurer quel sera l'impact de ce type d'installation. Par exemple une activité qui produirait beaucoup de poussières, vous avez vu qu'on absorbe de l'air via des compresseurs, ça serait gênant pour nous. Effectivement nous recevons les porteurs de projet. On étudie les possibilités, mais ils seront soumis, comme tout porteur de projet, aux mêmes conditions que nous associées à ce qu'ils veulent mettre en place. On reste tout à fait ouvert, puisqu'on a acquis un certain terrain, à ce que demain on puisse faciliter autour de la centrale l'extension de la zone industrielle. Ce n'est pas nous qui décidons de ça. Ils vont amener leurs projets. Il y aura des dossiers à instruire. Maintenant effectivement il y a du terrain disponible sur cette zone-là. Il faudra voir s'il est possible qu'ils soient à côté de notre centrale.

Pour ce qui est de DDC, je laisse le propriétaire répondre.

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : Cette centrale va s'arrêter autour de 2023. Le traitement d'un site de ce type, c'est un site ICPE, est très encadré par les textes de loi : mettre en sécurité le site, le démanteler, identifier les zones éventuellement polluées et les dépolluer, et enfin remettre le terrain à son futur usage.

Le futur usage n'est pas défini à ce jour. Ça doit être vu avec l'ensemble des parties-prenantes et notamment la commune de Rémire qui a certainement une idée de l'aménagement qu'elle souhaite avoir pour cette zone qui est une zone à vocation industrielle et artisanale. Ça se discute avant tout avec les élus de Rémire. Après il faudra voir les projets qui peuvent ou pas exister à ce titre-là. Ça va conditionner les opérations que l'on va mener.

En termes de calendrier, le retour d'expérience que nous avons des démantèlements d'autres sites, nous savons qu'il faut compter environ 7 ans. On est sur une remise à disposition du terrain aux alentours de 2030.

Les salariés de l'actuelle centrale ont vocation pour la majorité à prolonger leur carrière professionnelle dans le futur outil industriel. C'est la vocation première. Entre temps vous aurez ceux qui vont partir, et ceux qui vous arriver, qui ne sont pas encore présents aujourd'hui, mais que nous recruterons d'ici l'entrée en service de la centrale. Un chiffre a été évoqué autour des emplois. C'est sûr qu'un nouvel outil industriel de cette nature requiert moins de personnel que l'ancienne génération des centrales ; c'est tout à fait normal, c'est l'avancée des outils de production qui fait ça. Dans le cadre de nos procédures internes de dialogue social, on a déjà travaillé sur le projet d'évolution des organisations et des orientations professionnelles associées. Pour information, il y a déjà eu dans 4 territoires insulaires (3 outre-mer et la Corse) une libération de l'ancienne installation. A chaque fois ça s'est passé de manière tout à fait naturelle.

QUESTIONS-REPONSES : ENVIRONNEMENT

Thierry MAQUAIRE : Juste pour préciser il y a eu un atelier sur les enjeux environnementaux qui a eu lieu la semaine dernière auquel l'ensemble des associations concernées par ce sujet ont été

conviées. Juste une réflexion tout à fait personnelle, j'ai trouvé dommage que très peu d'associations ne fassent le déplacement.

Patrick TOLASSY : Peut-être que les associations ne sont pas venues, mais nous les riverains on n'a pas été invité.

Thierry MAQUAIRE : C'était une réunion technique.

Patrick TOLASSY : Oui mais ça nous concerne. Je ne suis peut-être pas technicien, mais ça me concerne.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Toujours est-il on est ouvert au dialogue, et on peut parfaitement se rencontrer.

Patrick TOLASSY : J'ai 2 questions. La 1ère concerne le village amérindien qui est de l'autre côté de la RN1. Ce village je le connais depuis le début. J'ai fait connaissance avec eux, puisque je me suis installé. Mais de l'autre côté, du côté où vous êtes, il y a un ghetto, un squat, je ne sais pas comment l'appeler, qui est en train de s'agrandir. Je le vois grandir tous les jours. Ils sont directement à côté de vous.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : L'implantation de la centrale ne nous donne pas ...

Patrick TOLASSY : Donc eux ils sont illégaux, et ils peuvent rester !

Caroline BAILLEAU : Ce que je dis simplement c'est que le projet en lui-même n'impactera pas, puisqu'il y a une distance minimale entre la route nationale et la centrale, ce qui fait qu'on ne touchera pas cette zone.

Patrick TOLASSY : J'ai bien compris. Donc eux ils sont illégaux, mais ils peuvent rester ! Après je vais pas parler pour les autres, je parle de moi, je défends mon bifeck.

2^e question : quand on parle des animaux dans la zone, comme je vous ai dit, depuis que vous avez installé vos barrières, moi aussi chez moi j'ai planté des pinotières, j'ai planté des vergers, les garanties que j'ai puisque j'ai une activité ferme pédagogique, je mène des actions d'éducation à l'environnement. S'il n'y a plus moyens qu'à cause de votre activité je ne puisse plus avoir ces animaux-là dans mon secteur, je voudrais savoir ce que vous avez prévu comme compensations ?

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : C'est une excellente question. Il faut savoir que les clôtures qui ont été posées le long de la départementale et pour partie le long de la RN, c'est tout simplement pour limiter la pollution, des entrants de déchets sauvages sur le site. C'était vraiment l'objectif de cette pose de clôture sur le site.

Pour ce qui est du passage des animaux, je ne pourrai pas vous répondre à ce stade par rapport à votre interrogation. C'est une interrogation sur laquelle on apportera une réponse ultérieurement.

Rémi GIRAULT : Tout à l'heure vous disiez que techniquement tout était possible. Du coup j'aimerais savoir pourquoi le remblayage du marais du Larivot est possible et pas celui de DDC alors qu'il a déjà pu bénéficier des fuites d'hydrocarbures de la centrale existante, notamment du côté réacteur, et qu'il y a déjà un impact ? Ce n'est pas possible de remblayer là-bas, mais ici oui ?!

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Il faut savoir que la taille du remblai va dépendre du type de site. En l'occurrence par rapport à la topographie du site, nous allons faire une plateforme surélevée qui nous permettra de mettre moins de remblai qu'on ne pourrait l'imaginer vu de l'extérieur. Après c'est un problème de timing. Pour le site de DDC il faudrait raser un morne, et il faudrait beaucoup de temps pour mettre tout ça en place.

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : La quantité de remblais sur DDC est sans commune mesure par rapport à ce qu'on va mettre en termes de remblai ici. A DDC il est nécessaire de raser un morne entier. Sans compter l'impact écologique. Celui-ci n'a même pas été évalué sur DDC.

QUESTIONS-REPONSES : rejets (atmosphériques, eau)

Habitant : C'est bien le vent dominant. Mais le vent ne va pas que dans ce sens-là ?

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Je vous rassure. Dans le cadre de l'étude de dispersion, on parle de vents dominants, c'est un régime d'alizés continus. Ce régime d'alizés va avoir un sens particulier. L'étude va recenser l'ensemble des conditions humaines et l'ensemble des données concernant les caractéristiques de l'environnement (en période humide, en période de saison sèche). Par exemple si le vent dominant influe légèrement sur la partie nord-ouest plutôt que sud-ouest, ce sera dans le cadre de nos études. Et en fonction de l'étude qui sera réalisée nous serons dans l'obligation de nous y conformer dans la conception de l'ouvrage, soit en le mettant plus haut, soit en positionnant nos cheminées sur d'autres implantations sur la centrale.

Habitant : Où allez-vous prendre l'eau ?

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : L'étude technico-économique est en cours pour savoir où on peut s'approvisionner en eau par rapport aux différentes solutions qui existent. Ça peut être via le réseau de la SGDE, ça peut être d'autres types d'approvisionnement en eau. Toujours est-il qu'on aura démontré à l'administration un panel de solutions pertinent par rapport à notre approvisionnement en eau.

QUESTIONS-REPONSES

Christian ROUDGE : Par rapport à l'accueil éventuel des entreprises ...

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Il y a des zones préservées aux alentours de la centrale thermique. Ces zones sont des zones de protection durable sur lesquelles nous ne pourrions pas implanter d'entreprises tierces, en tout cas pas dans ce secteur immédiat. Ça n'empêche pas les porteurs de projets de se rapprocher de nous.

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : Tout dépendra de là où vous avez mis le curseur, sur la mainmise en ce qui concerne notre PLU ! L'important c'est d'avoir rapidement accès au dossier que vous avez déposé pour votre déclaration d'intérêt général.

Je voulais rappeler, et ce sera ma dernière prise de parole ce soir, que la meilleure technique disponible ça reste le bon sens. Et que de localiser une ICPE tellement polluante, même si elle le sera beaucoup moins que l'outil actuel, qui lui est obsolète depuis 1 décennie et demie. Sur la photo qu'il y a derrière vous, il y a un lycée, un collège, 4 écoles, bientôt une 5^e école, avec un établissement qui va sortir de terre peut-être un petit peu avant votre usine sur la ZAC de la Chaumière, une crèche et une 2^e crèche qui sortira de terre au même endroit sur la ZAC de la Chaumière. Si jamais l'étude de dispersion à venir dit « nous avons un problème ». Effectivement localiser une ICPE de ce type en limite de zone urbaine expose ces populations, qui pour certaines d'entre elles sont très sensibles, une partie de l'année. Si cette étude de dispersion dit qu'il y a incompatibilité, que faisons-nous ?

Caroline BAILLEAU – EDF PEI : En réalité, 2 études de dispersion sont effectuées. Nous faisons une flopée d'études pour avoir une connaissance des enjeux environnementaux au sens large sur le site. Les sous-missionnaires, qui seront en charge de la construction de la centrale, devront également effectuer des études. Nous devons nous conformer par rapport à ces études. L'objectif est de ne pas avoir d'impact. Il n'est pas possible par rapport à la réglementation de pouvoir tendre à un impact sanitaire. Si en termes de criticité des éléments sont identifiés sur le site, nous serons amenés à moduler la conception, notamment par rapport à la hauteur des cheminées, à leur emplacement ou autre.

Etudiante – docteur en Energie : En quoi transformez-vous les NOX ? Et où mettez-vous sur place les transformés ? 2^e question : les études seront-elles accessibles au public ? Si oui quand, et si non pourquoi ? Les moteurs sont-ils en série ? Et pour vous M. Soares, j'ai bien entendu votre appel public pour les jeunes, pour contribuer à l'évolution technologique, quelle place allez-vous leur laisser et quand ?

Alexandre SENNELIN – EDF PEI : Sur les NOX. C'est une activité de réduction qui vise à enlever l'atome d'oxygène par la pulvérisation d'urée. Au lieu d'avoir du dioxyde d'azote on va simplement rejeter de l'oxyde d'azote. Et ça partira dans l'atmosphère. C'est pour ça qu'on a obligation de suivre les émissions, de valider quelles répondent bien aux exigences environnementales qui sont indiquées dans les arrêtés préfectoraux sur les ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement).

Les moteurs sont standards, enfin si on veut. C'est-à-dire qu'ils sont déjà en activité dans les autres centrales PEI, mais vont bénéficier ici de dernières évolutions. Comme les derniers ont été mis en service en 2012, ils ont déjà énormément évolués et notamment en termes de consommation spécifique. Les niveaux de consommation sont plus bas que ce qui était réalisé en 2012 sur la même typologie de moteurs. Ils fonctionnent en parallèle : chaque moteur est indépendant l'un de l'autre.

Il y a déjà une partie des études qui sont disponibles sur le site, notamment les études sur la biodiversité, synthèse des espèces, etc. Il y a un certain nombre de questions qui ont été posées. On a systématiquement répondu en remettant les extraits des études qui répondent strictement à la question. Sinon elles sont disponibles sur le site. On continuera à enrichir le site bien entendu, au fur et à mesure qu'on va actualiser les données. On continuera à informer le public de l'avancement du projet. Les études sont déjà en grande partie accessibles sur le site, notamment les études sur la dispersion.

Augusto SOARES DOS REIS — directeur de EDF SEI Guyane : La question portait sur l'avenir et les jeunes, et la place que nous accordons aux jeunes dans l'entreprise. Une entreprise comme la nôtre à vocation non seulement à accueillir les jeunes, le renouvellement générationnel est une réalité au sein du groupe EDF. Nous avons beaucoup de collègues qui vont atteindre aussi l'âge de partir à la retraite. La question de l'intégration des jeunes générations est absolument centrale. Pour plusieurs raisons. D'abord il faut en permanence renouveler les générations et également amener avec ces nouvelles générations les nouvelles technologies qui seront plus faciles à aborder quand on est de la génération de la technologie en question. Et ça c'est l'histoire sans fin du renouvellement générationnel.

Les actions du groupe EDF sont assez nombreuses. Nous avons un recrutement constant de jeunes. Toutes nos offres sont sur le site EDFrecrute.fr. A partir de la rentrée prochaine va se lancer une nouvelle formation sur le territoire, je ne sais pas quelle est votre filière ou votre spécialité, ... vous êtes docteur en Energie, donc vous êtes déjà de la partie. Vous êtes déjà potentiellement intéressée par tout ce que nous pouvons mettre en place comme offre de recrutement. Il ne faut surtout pas hésiter à vous porter candidate, dotant que nous avons une orientation forte, à laquelle je tiens personnellement beaucoup, qui est la féminisation des métiers techniques. Aujourd'hui le taux de demoiselles présentes dans nos rangs est insuffisant. Et aujourd'hui même nous avons 22 jeunes lycéennes et étudiantes du Supérieur qui étaient à Petit Saut dans le cadre d'une séquence animée aussi par le réseau Elles Bougent. Elles Bougent est une association de jeunes femmes qui travaillent pour la promotion des dames dans les métiers techniques.

Sur ce projet il y aura probablement des opportunités. Il appartient au maître d'ouvrage ... Tout n'est pas calé encore. Les appels d'offre ne sont pas finis encore. Pour certains, la partie centrale, l'offre arrive. Le choix se fera prochainement d'ici 1 mois.

Sébastien LUBIN - CACL : Concernant les émissions atmosphériques, quelles sont les administrations qui contrôlent ? Quelles sont les fréquences de contrôle ? Et quelles pourront être les impacts en phase d'exploitation ?

Puisque vous avez un retour d'expérience, quand on met ce type d'unité à côté des habitations quelle est la dévaluation des biens immobiliers des personnes qui habitent dans le secteur ?

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : Pour ce qui est des émissions atmosphériques, je pense qu'on a déjà plus ou moins répondu. Pour le contrôle, l'organisme c'est la DEAL. On doit mensuellement rendre des comptes sur l'ensemble des émissions qui ont été faites sur le mois passé. Il y a des normes auxquelles on doit répondre. Parallèlement à ça, il y a des organismes extérieurs, qui viennent faire des mesures sur les émissions, mais pas que sur les émissions. On entend parler du sable du Sahara etc. Par exemple l'ORA vient mesurer en continue les particules de sable, mais aussi les particules qui peuvent être émises par la centrale. Parallèlement à ça, on fait un suivi plus que quotidien, puisqu'il y a à peu près une mesure qui est faite toutes les 20min, sur les émissions et l'ensemble des polluants qui ont été présentés. Et on se doit de prendre des organismes extérieurs qui viennent contrôler nos installations, pour vérifier qu'elles sont correctement étalonnées, et que les données que l'on transmet à l'administration sont conformes. Et par-dessus ça, comme on est établissement classé pour l'Environnement, vous avez des vérifications réalisées par des inspecteurs des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), et qui sont spécialisés dans ces domaines, et qui vérifient la

véracité des données transmises, les modes de fonctionnement, les étalonnages. Ça c'est valable sur les émissions atmosphériques, les rejets d'eau, l'ensemble des rejets qu'une centrale peut avoir.

Sur la dévaluation des biens immobiliers, je n'ai pas de chiffres. Je ne sais pas. Chaque territoire a un marché qui lui est propre, donc c'est difficile de répondre. Dans les autres cas, on n'a pas été confronté à l'installation d'un nouveau site. De manière générale on s'était installé à proximité de l'ancienne installation, donc dans des zones industrielles, donc avec moins d'impacts visibles.

Sébastien LUBIN - CACL : Nécessairement il y aura un impact pour les propriétaires de la zone ?

Alexandre SENDELIN – EDF PEI : Je ne peux pas répondre non.

Alain CYRILLE : C'est un nouvel outil de production. C'est un outil de développement du territoire. J'aurai voulu mieux connaître la position stratégique de l'opérateur historique. Notamment est-ce que ce nouvel outil, à l'instar de ce qui sera réalisé à St Georges (à savoir un réseau avec une capacité en énergie verte totale), est-ce que ce nouvel outil va permettre à l'opérateur historique d'avoir une posture résolument tournée vers le développement des énergies renouvelables, notamment par de nouvelles actions de restructuration et de modernisation du réseau, qui permettront enfin un meilleur accueil des énergies renouvelables ? En complément de cette question, est-ce que ce nouvel outil permettra d'étendre le réseau dans un premier temps jusqu'à Régina et vers l'Est, à l'instar de ce qui a pu être fait à Apatou ?

Thierry MAQUAIRE : Cette question résume un peu tout. Ce sera la question dont la réponse sera la conclusion de cette soirée.

Augusto SOARES : Les besoins exprimés dans la PPE sont pour le Littoral dans sa configuration actuelle. Une extension vers l'Est ouvrirait de nouvelles questions, même si les puissances en jeu de Régina et de St Georges de l'Oyapock sont extrêmement limitées. On parle de quelques MW à peine pour St Georges, et même pas quelques MW sur Régina.

L'autre question sur l'orientation stratégique qui est la nôtre. Je l'ai dit tout à l'heure.

Indiscutablement notre vocation c'est de servir la politique énergétique territoriale, ni plus, ni moins. Il ne nous appartient pas de la fixer. Mais il nous appartient de contribuer intensément à la mettre en œuvre. Je n'ai pas d'état d'âme sur les énergies renouvelables. J'en suis partisan. Dans ma vie, j'ai moi-même piloté un projet d'une centrale hydro-électrique, une centrale photovoltaïque et une centrale thermique. Vous voyez, je suis bien placé pour évoquer les complémentarités de tout ça. L'orientation est claire : nous devons aller vers des mix décarbonés. L'orientation stratégique du groupe EDF c'est clairement d'être un acteur d'une énergie non-carbonée. Et aujourd'hui nous avons toute la panoplie des ENR disponibles au sein du groupe EDF. On sait faire ça assez largement.

Pour autant nous n'avons pas trouvé la bonne réponse à la question qui est au-dessus du mix électrique, qui est celle de la sécurité de l'approvisionnement, qui nous oblige à avoir recours à des technologies de type conventionnel. Mais c'est sans état d'âme qui nous allons poursuivre la marche vers l'avant des énergies renouvelables. Pas seul, parce qu'il y a beaucoup d'autres opérateurs qui s'installent sur le territoire, des opérateurs privés que nous accompagnons dans leur montée en puissance sur cette question et j'en suis hyper heureux. C'est quelque chose qui est très important pour moi, qu'il y ait dans le secteur de l'électricité des opérateurs qui sachent développer leur filière d'excellence. C'est le cas pour la biomasse, mais il y a également des opérateurs sur l'hydro-

électricité ; et le photovoltaïque est déjà largement concurrentiel. On va continuer tous ensemble à trouver des solutions pour aller vers l'autonomie énergétique, ce qui passera aussi par la porte d'entrée, qui est d'abord et avant tout l'efficacité énergétique, pour réussir le défi de l'autonomie énergétique et donc de la transition écologique.